

OBJET de la DELIBERATION : Finances

COMMISSION ADMINISTRATIVE FONDATION DEPOORTER

REUNION DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, à dix heures et trente minutes, la Commission Administrative de la **Fondation DEPOORTER**, s'est réunie en Mairie d'HAZEBROUCK, salle du Conseil, deuxième étage.

Etaient présents :

M. GRIMBER, Premier Adjoint,
M. DEBAECKE, Proviseur du Lycée des Flandres,

M. DAUCHET, Directeur du Lycée Depoorter,
M. MESTDACH, Direction Pôle « support » de la Mairie d'Hazebrouck,
M. LAUWERIE, service des Finances de la Mairie d'Hazebrouck.

Absents excusés :

M. BELLEVAL, Maire, Président de la Commission Administrative,
M. l'Abbé AERNOUTS, Doyen Cœur de Flandre, Paroisse Saint-Bernard,
Mme Stéphanie CLAUSS, la Présidente du Tribunal de Grande Instance
DUNKERQUE/HAZEBROUCK,
Conseiller Régional,
M. DESPLANQUE, DGS de la Mairie d'Hazebrouck,

Composant la Commission Administrative

3. Affectation du résultat pour l'année 2024

Vu le compte de gestion 2023 du Trésorier Municipal approuvé par délibération ;

Vu le compte administratif 2023 de la commune adopté par délibération ;

Considérant la conformité des deux documents précités ;

Considérant que le résultat de la section investissement de l'exercice 2023 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2023 - Déficit	- 57 540,81 €
Résultat antérieur - Excédent	+ 447 294,81 €
Résultat de la section d'investissement - Excédent	+ 389 754,00 €

Solde des restes à réaliser :

Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €

Résultat d'investissement global 2023

Résultat de la section d'investissement - Excédent	+ 389 754,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat d'investissement - Excédent	+ 389 754,00 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2023 - Déficit	- 34 879,12 €
Résultat antérieur - Excédent	+ 220 144,09 €
Résultat de la section de fonctionnement - Excédent	+ 185 264,97 €

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 26 mars 2024 ;

IL EST DEMANDÉ A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE :

- D'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du Budget Annexe Fondation DEPOORTER en totalité, soit 185 264,97 €, au compte 002 en recettes de fonctionnement du budget primitif 2024 ;

- D'affecter le résultat d'investissement consolidé 2023 du Budget Annexe Fondation DEPOORTER en totalité, soit 389 754,00 €, au compte 001 en recettes d'investissement du budget primitif 2024.

ADOpte à l'UNANIMITÉ

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
 (suivent les signatures)
 POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire de la Ville d'Hazebrouck,
 Président de la C.A. de la Fondation Depoorter**

Valentin BELLEVAL.